



PRIORITÉS RÉGIONALES 2026-2030

mrcvs.ca/priorites-regionales/



VAUDREUIL
SOULANGES



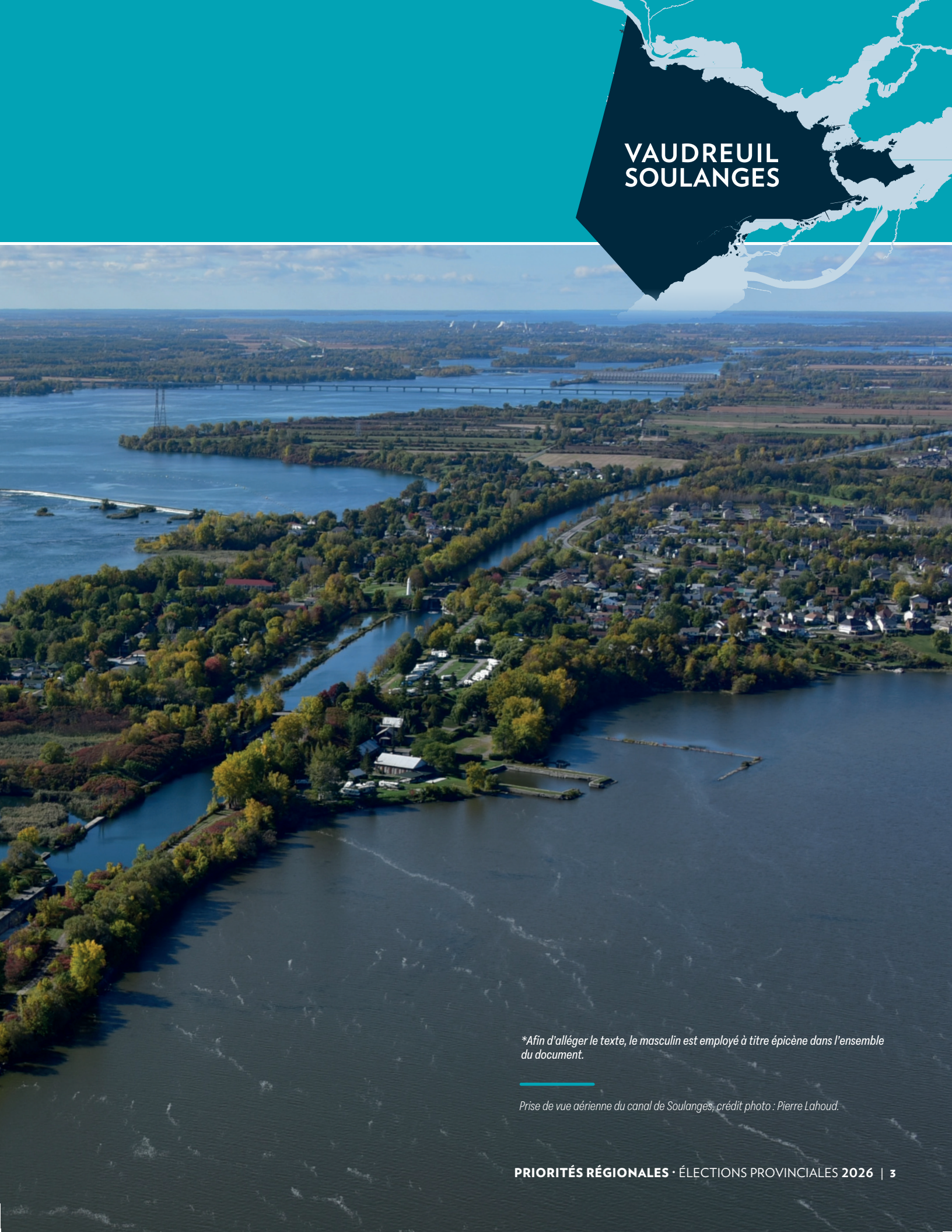


PRIORITÉS RÉGIONALES

2026-2030

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte et choix des priorités régionales	04
Recommandations de priorités régionales	05
01 Infrastructures municipales et adaptation aux changements climatique	06
02 Desserte de transport et mobilité vers les pôles régionaux	08
03 Conservation du patrimoine et mise en valeur du Parc du canal de Soulanges	10
04 Logements sociaux et abordables : répondre à la pression résidentielle régionale	12
05 Infrastructures scolaires : assurer un partage équitable des responsabilités et des coûts	14

An aerial photograph showing a wide river (likely the St. Lawrence) with a long bridge in the distance. In the foreground, a smaller canal winds through a lush, green landscape with many trees. A small town or village is visible along the canal. The sky is blue with some clouds.

VAUDREUIL SOULANGES

**Afin d'alléger le texte, le masculin est employé à titre épicène dans l'ensemble du document.*

Prise de vue aérienne du canal de Soulanges, crédit photo : Pierre Lahoud.



PRIORITÉS RÉGIONALES

2026-2030

MISE EN CONTEXTE ET CHOIX DES PRIORITÉS RÉGIONALES

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a procédé à une collecte et à une analyse des informations transmises par les municipalités, les élus, ses différents départements et plusieurs partenaires afin de dresser un portrait clair des priorités à mettre de l'avant lors de la campagne électorale provinciale 2026. À l'image d'exercices réalisés à plus grande échelle par divers regroupements, cette démarche régionale visait à faire ressortir les enjeux les plus structurants pour notre région. Les données recueillies ont été regroupées dans une matrice permettant de dégager les principales tendances, de comparer les propositions et de cibler les priorités communes.

L'analyse a été réalisée à partir de critères objectifs, notamment la réponse à un besoin concret, les retombées attendues, l'ancrage dans les outils de planification et de concertation, le niveau d'urgence ainsi que la mobilisation des principaux partenaires. Elle met en lumière un territoire en forte croissance, soumis à d'importantes pressions sur ses infrastructures, son offre de logement, sa mobilité, sa résilience climatique et sa capacité d'accueil des services publics. Les enjeux retenus s'inscrivent dans la continuité des orientations déjà portées par la MRC dans ses principaux outils de planification. Ils traduisent des réalités très concrètes du territoire, notamment le futur hôpital, le parachèvement de l'autoroute 20, le pont de l'Île-aux-Tourtes, les zones inondables, le canal de Soulanges et la pression exercée sur les infrastructures municipales. Cette lecture d'ensemble a permis de retenir cinq priorités régionales qui témoignent les besoins et le potentiel du territoire.



Coteau-du-Lac Hudson • L'Île-Cadieux • L'Île-Perrot • Les Cèdres • Les Coteaux • Notre-Dame-de-l'Île-Perrot • Pincourt
Pointe-des-Cascades • Pointe-Fortune • Rigaud • Rivière-Beaudette • Saint-Clet • Saint-Lazare • Saint-Polycarpe
Saint-Télesphore • Saint-Zotique • Sainte-Justine-de-Newton • Sainte-Marthe • Terrasse-Vaudreuil • Très-Saint-Rédempteur
Vaudreuil-Dorion • Vaudreuil-sur-le-Lac



RECOMMANDATIONS DE PRIORITÉS RÉGIONALES

Vaudreuil-Soulanges est un territoire en croissance qui doit pouvoir compter sur des leviers provinciaux à la hauteur de sa réalité. Les priorités retenues ne sont pas des demandes ponctuelles, mais des conditions essentielles au maintien de la qualité de vie, de la mobilité, de la résilience du territoire et de sa capacité d'accueil.



INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les municipalités de Vaudreuil-Soulanges doivent composer avec une pression croissante sur leurs infrastructures et leurs ressources en eau, dans un contexte de forte croissance démographique et d'intensification des aléas climatiques. Les zones inondables, les crues printanières de la rivière des Outaouais, les inondations localisées et les épisodes de sécheresse mettent à l'épreuve la capacité d'adaptation du territoire et peuvent affecter les routes, les réseaux municipaux et l'accès à l'eau. Les épisodes de 2017, 2019, 2023 et 2026 comptent parmi les crues les plus importantes observées au cours des 50 dernières années. Cette réalité revêt une importance particulière pour les 18 municipalités qui utilisent les eaux souterraines comme source d'eau potable.

La disponibilité et la qualité de cette ressource constituent des conditions essentielles à la sécurité des citoyens, à la planification du territoire et au maintien de la capacité d'accueil de la région. Depuis 2012, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a réalisé plusieurs démarches pour mieux connaître et protéger les eaux souterraines, d'adapter les infrastructures, d'optimiser l'aménagement du territoire et plus encore. La MRC souhaite maintenant poursuivre l'acquisition de données scientifiques et traduire ces connaissances en actions ayant des effets concrets sur le quotidien de ses municipalités et citoyens.

La priorité doit donc aller au-delà du financement de projets ponctuels : elle consiste à bâtir une capacité d'action durable, fondée sur une planification qui anticipe les aléas climatiques et sur des solutions d'adaptation crédibles, tout en garantissant aux municipalités un financement stable, récurrent et prévisible pour maintenir et sécuriser leurs infrastructures et assurer la résilience des ressources en eau pour les générations actuelles et futures.



ANCRAGE TERRITORIAL

- ✓ Enjeu identifié par les élus et l'administration de la MRC
- ✓ Plan climat à venir
- ✓ Plan régional des milieux humides et hydriques
- ✓ Cadre d'intervention du FRR
- ✓ Études menées par la MRC et ses partenaires depuis 2012

ARRIMAGE AUX POSITIONS DES PARTENAIRES



- ➔ Union des municipalités du Québec (UMQ)
- ➔ Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- ➔ Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- ➔ Instances régionales de concertation
- ➔ Autres MRC de la Montérégie



RECOMMANDATIONS

1

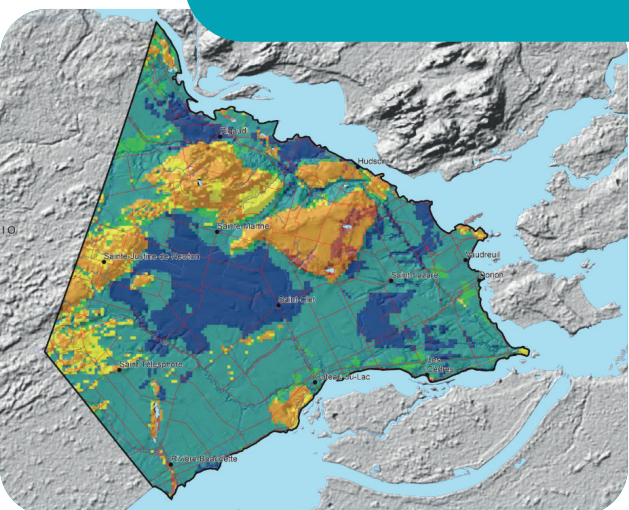
Mettre en place, avec le milieu municipal, un certificat de résilience reconnu comme outil de référence pour éclairer la prise de décision, mieux documenter les mesures d'adaptation et valoriser les propriétaires qui construisent ou rénovent des bâtiments plus résilients aux aléas climatiques.

2

Rendre disponible aux municipalités un financement permanent et mieux adapté aux besoins territoriaux pour le maintien des infrastructures et l'adaptation climatique

3

Accorder un financement dédié au développement des connaissances sur les eaux souterraines et à la mise en œuvre de mesures visant leur pérennité, notamment par la poursuite des études, de la surveillance et de la cartographie, ainsi que par l'élaboration de moyens de protection et de gestion concertée à l'échelle de la Montérégie.



Carte de la vulnérabilité des aquifères dans
Vaudreuil-Soulanges (Source carte : Adapté de :
Larocque et al., 2015)

Inondation printanière, 10 mai 2017, Rigaud,
crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand



DESSERTE DE TRANSPORT ET MOBILITÉ VERS LES PÔLES RÉGIONAUX

Alors que les orientations gouvernementales exigent des municipalités qu'elles structurent leur développement autour d'une offre de transport collectif structurante, celles-ci constatent un sous-financement gouvernemental récurrent au profit du réseau routier. Cette situation entraîne une constante dégradation d'une offre de service déjà insuffisante. L'arrivée du REM dans l'ouest de l'île, a fragilisé la desserte locale et régionale de Vaudreuil-Soulanges en réorientant les services plutôt que de les bonifier, ayant pour effets de limiter l'accès à certaines destinations sur l'île de Montréal, d'allonger les temps de déplacement et de compromettre l'accès aux établissements d'enseignements pour plusieurs jeunes de la région. À cela s'ajoute l'absence de financement supplémentaire pour desservir le futur hôpital, dont l'ouverture est prévue en 2028. L'arrivée de 3 800 employés, en plus des patients et visiteurs, engendrera des milliers de déplacements supplémentaires sur le territoire qui, sans alternative réelle à l'auto-solo, contribueront à l'augmentation de la congestion déjà problématique dans le secteur, sans compter ces effets néfastes sur la santé et l'environnement.

Parallèlement à cela, l'optimisation de l'autoroute 20 demeure un levier structurant pour fluidifier les déplacements, soutenir la compétitivité du corridor et réduire les effets de la congestion qui freinent déjà le développement économique de la région. Cette situation accentue la congestion, augmente les coûts sociaux et environnementaux des déplacements et limite la capacité du territoire à soutenir sa croissance de façon fluide, équitable et durable.



ANCRAGE TERRITORIAL

- ✓ Enjeu identifié par les élus et l'administration de la MRC
- ✓ Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges
- ✓ Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)
- ✓ Cadre d'intervention du FRR
- ✓ Études menées par la MRC et ses partenaires depuis 2012

ARRIMAGE AUX POSITIONS DES PARTENAIRES



- ➔ Union des municipalités du Québec (UMQ)
- ➔ Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- ➔ Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- ➔ Vivre en Ville
- ➔ Alliance TRANSIT
- ➔ Instances régionales de concertation



RECOMMANDATIONS

1

Inscrire l'optimisation de l'autoroute 20 au Plan québécois des infrastructures (PQI) afin d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements, de réduire la congestion et de soutenir la vitalité économique du corridor régional.

2

Simplifier et harmoniser l'expérience des usagers en éliminant les barrières administratives entre les réseaux de transport de la CMM et des secteurs hors CMM, notamment par une meilleure coordination des horaires, des trajets, de la tarification, de l'information aux voyageurs et des correspondances.

3

Bonifier et financer dès maintenant une desserte de transport collectif intégrée, locale et régionale, en collaboration avec les transporteurs concernés, afin de relier efficacement les secteurs situés dans la CMM et hors CMM au futur hôpital, aux gares, aux établissements d'enseignement et aux principaux pôles d'emploi.

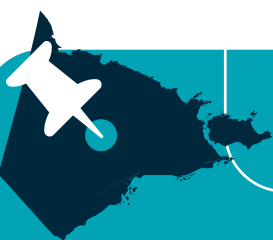
Chantier de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges, juillet 2026.
Crédit photo : Futur Hôpital de Vaudreuil-Soulanges

Congestion sur l'A-20.
Crédit photo : Christian Gonzalez

CONSERVATION DU PATRIMOINE ET MISE EN VALEUR DU PARC DU CANAL DE SOULANGES

Les MRC jouent un rôle de premier plan dans la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti. Toutefois, les programmes de soutien actuels ne répondent que très partiellement aux réalités régionales et limitent la capacité d'intervention des municipalités et des propriétaires. Dans le cadre du Programme d'entente en patrimoine (PEP), les immeubles classés, cités et inventoriés sont admissibles au sous-volet 4.2, mais l'aide semble avoir exclusivement bénéficié aux immeubles classés, ce qui laisse de côté des bâtiments d'intérêt local ou régional pourtant inventoriés et porteurs d'un fort potentiel de requalification. Dans le cas du Parc du canal de Soulanges, cette réalité se traduit par des difficultés accrues à préserver l'intégrité des bâtiments et à maximiser leur potentiel culturel, identitaire et récréotouristique ce qui compromet les retombées attendues à moyen terme.

Par ailleurs, le sous-financement des gouvernements en culture limite la conservation et de la mise en valeur patrimoniale et empêche la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de ses municipalités de soutenir des projets structurants à portée culturelle, identitaire et récréotouristique. Dans le cas du Parc du canal de Soulanges, les besoins de travaux urgents, évalués à près de 2 millions, illustrent l'écart entre l'ampleur des interventions requises et le soutien actuellement disponible. Cette situation compromet concrètement la sauvegarde de lieux porteurs d'histoire et de valeur collective pour la région. Elle soulève également un enjeu de cohérence, alors que le Petit Pouvoir, propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), ne bénéficie pas d'un niveau d'entretien à la hauteur de son statut patrimonial et de son potentiel de mise en valeur.



ANCRAGE TERRITORIAL

- ✓ Enjeu identifié par les élus et l'administration de la MRC
- ✓ Plan directeur d'aménagement culturel et paysager du parc du canal de Soulanges
- ✓ Politique culturelle régionale

ARRIMAGE AUX POSITIONS DES PARTENAIRES



- ➔ Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- ➔ Instances régionales de concertation
- ➔ Autres MRC de la Montérégie



RECOMMANDATIONS

1

Intervenir pour assurer la conservation et la restauration du Petit Pouvoir et des bâtiments du Parc du canal de Soulanges.

2

Consolider les financements en culture et bonifier les enveloppes destinées au patrimoine bâti et permettre une répartition des fonds plus étroitement arrimée aux priorités établies par les MRC et les municipalités.

3

Revoir les critères d'analyse du Programme d'entente (PEP) en patrimoine afin de mieux reconnaître les immeubles inventoriés d'intérêt local et régional.



Petit Pouvoir, Les Cèdres.
Crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand



Pôle de Pointe-des-Cascades tiré du Plan directeur pour l'aménagement culturel et paysager du parc du canal de Soulanges. Cette illustration constitue une vision d'intention et ne représente pas un projet arrêté. Elle a pour vocation d'exprimer les grandes orientations du plan directeur, dans une démarche prospective et évolutive. Les formes, implantations et usages illustrés sont donnés à titre indicatif.

LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES : RÉPONDRE À LA PRESSION RÉSIDENTIELLE RÉGIONALE

Vaudreuil-Soulanges connaît une croissance démographique soutenue. La région comptait 168 850 habitants en 2024, soit une hausse de 62 % depuis 2001, et une projection de près de 194 000 habitants d'ici 2041. Cette croissance accentue la pression sur le marché locatif, alors que le taux d'inoccupation global est estimé à 2,9 % pour la MRC, avec des écarts importants entre les municipalités et les différents segments de logements. La pression est particulièrement forte sur les logements abordables, dont la disponibilité est plus limitée, tandis que le loyer médian marchand atteint 1 695 \$, plaçant Vaudreuil-Soulanges au deuxième rang des MRC québécoises où les loyers sont les plus élevés, selon la CMM. Cette concentration de la demande dans un marché locatif coûteux et inégalement accessible réduit les choix résidentiels des ménages, accroît les situations de précarité et augmente la pression exercée sur l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS), Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges et les autres organismes et intervenants en habitation.

L'ORHVS et Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges jouent un rôle central dans le soutien aux ménages, dans la gestion du parc existant et dans le développement de logements abordables. Leurs interventions sont toutefois limitées par des ressources insuffisantes et fragmentées. Les programmes de financement et leviers gouvernementaux varient entre les secteurs (CMM/hors CMM, région métropolitaine de recensement (RMR)/hors RMR), ce qui crée des inégalités d'accès au financement malgré les besoins importants du territoire. Cette situation, combinée au manque d'uniformisation des demandes de financement, à l'absence d'interconnectivité entre les plateformes et à la faible prévisibilité du financement a pour conséquence de complexifier le développement de logements. Ces facteurs alourdissent la charge de travail des organismes, réduisent leur capacité de planifier des projets à long terme et limitent les travaux de rénovation, l'ajout de logements, le soutien communautaire et leur capacité à répondre rapidement aux besoins des personnes en situation de précarité résidentielle.



ANCRAGE TERRITORIAL

- ✓ Enjeu identifié par les élus et l'administration de la MRC ainsi que par nos partenaires (Office régional d'habitation Vaudreuil-Soulanges et Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges)
- ✓ Politique de développement social durable
- ✓ Comité de travail sur le logement de Vaudreuil-Soulanges

ARRIMAGE AUX POSITIONS DES PARTENAIRES



- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Vivre en Ville



RECOMMANDATIONS

1

Reconnaître et pérenniser l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS) comme interlocuteur principal en matière de logement social et abordable sur le territoire, en lui accordant un financement stable, récurrent et proportionnel aux besoins régionaux. Cette reconnaissance doit préserver son autonomie et son ancrage territorial, éviter son regroupement et miser sur son expertise du milieu.

2

Faciliter l'action des organismes sans but lucratif en habitation, notamment en simplifiant les démarches administratives, en harmonisant les exigences des programmes et en assouplissant les règles qui limitent leur capacité de recrutement, de rétention et de gestion des ressources humaines.

3

S'engager à créer des leviers financiers prévisibles et adaptés pour accélérer la réalisation de projets 100 % abordables, notamment par des prêts à faible taux d'intérêt et une contribution municipale proportionnée, tout en simplifiant et en coordonnant les démarches de financement afin de réduire les délais administratifs et de permettre aux offices d'habitation, aux organismes sans but lucratif et aux municipalités de planifier et de réaliser des projets à long terme.



La MRC de Vaudreuil-Soulanges, en collaboration avec le Comité de travail en logement de Vaudreuil-Soulanges, a élaboré deux outils d'information destinés à soutenir les locataires, les intervenants et les employés municipaux.

L'événement d'inauguration du projet de logements abordables du 15 St-Michel à Vaudreuil-Dorion a réuni les membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de Desjardins, les membres du conseil d'administration de Toit d'Abord Habitations abordables, ainsi que les employés de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges.

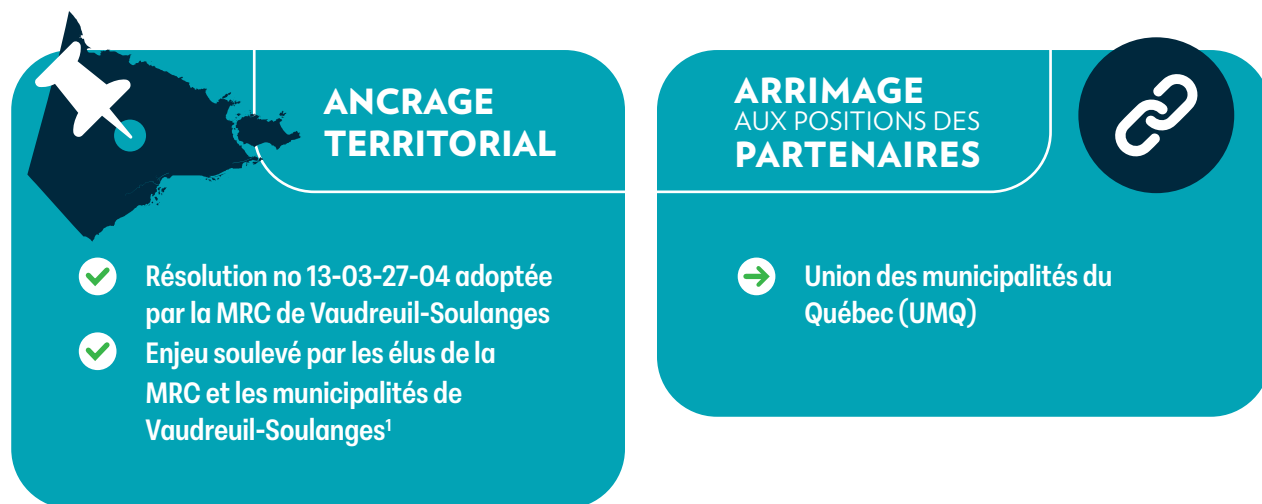




INFRASTRUCTURES SCOLAIRES : ASSURER UN PARTAGE ÉQUITABLE DES RESPONSABILITÉS ET DES COÛTS¹

L'éducation relève de la compétence exclusive du gouvernement du Québec et ne devrait pas être financée au détriment des services municipaux. Depuis 2020, le cadre législatif a accru la contribution exigée des municipalités, qui doivent céder gratuitement des terrains ou des immeubles aux Centres de services scolaires pour la construction d'écoles. Lorsque ces terrains ne leur appartiennent pas, elles doivent parfois les acquérir ou les exproprier à grands frais, sans compensation adéquate. Cette situation transfère une responsabilité provinciale vers le milieu municipal et exerce une pression importante sur les finances locales, particulièrement dans un territoire en forte croissance comme Vaudreuil-Soulanges.

Cette problématique, soulevée par la MRC dès 2013 dans la résolution numéro 13-03-27-04, rejoint les revendications de l'Union des municipalités du Québec en faveur d'un partage cohérent des responsabilités et d'un financement correspondant aux compétences de chaque palier de gouvernement. La planification des infrastructures scolaires doit également tenir compte des besoins d'une clientèle provenant de plusieurs municipalités et favoriser une meilleure utilisation des infrastructures scolaires, municipales et communautaires. Le gouvernement du Québec doit ainsi assumer les coûts liés aux terrains scolaires et soutenir une planification régionale fondée sur les besoins réels et les projections démographiques.



¹ La MRC ne dispose pas actuellement de données consolidées à l'échelle régionale permettant de quantifier l'ensemble des coûts assumés ou des terrains mobilisés par les municipalités. Les élus qui porteront cette priorité auprès des candidates et candidats devront donc l'appuyer sur les données propres à leur municipalité, notamment le nombre d'élèves, les projections de croissance, les besoins anticipés en nouvelles classes ou écoles, ainsi que les coûts liés à l'acquisition, à la cession ou à la mise à disposition de terrains et d'immeubles.



RECOMMANDATIONS

1

L'éducation étant une responsabilité exclusive du gouvernement du Québec, celui-ci doit modifier le cadre législatif afin d'assumer entièrement les coûts d'acquisition des terrains et des immeubles nécessaires à la construction de nouvelles écoles, mettant ainsi fin au transfert de cette responsabilité financière aux municipalités.

2

Prévoir, dès la conception des nouveaux projets scolaires, des ententes simples et équitables permettant l'utilisation complémentaire des gymnases, des locaux et des installations sportives ou communautaires par les municipalités et les organismes du milieu. Ces ententes devraient préciser les responsabilités de chaque partie, les coûts d'utilisation et d'entretien ainsi que les modalités d'accès.

Les écoles secondaires des Navigateurs et des Échos ont accueilli leurs premiers élèves lors de la rentrée scolaire 2023. Ces deux nouvelles écoles secondaires, respectivement situées à Saint-Zotique et à Vaudreuil-Dorion, répondent à la croissance démographique que connaît Vaudreuil-Soulanges depuis plusieurs années, crédit photo : L'art de capter par Josiane Farand.





PRIORITÉS RÉGIONALES

2026-2030

VAUDREUIL
SOULANGES

mrcvs.ca/priorites-regionales/

